

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUI 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance publique le JEUDI 16 JUI 2016 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,*

*M. DEGREMONT, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,*

*M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,*

*M. CONTANT, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT (à partir du point II), M. PANIER, Conseillers municipaux.*

**Pouvoir :** de Mme COLLET à M. DEGREMONT.

**Secrétaire de séance :** Mme BOUZIANE.

\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 15 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme BOUZIANE secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

**I.- INFORMATION :**

M. le Maire informe des suites des événements météorologiques survenus du 27 au 29 mai en raison des pluies très abondantes. L'impact sur notre commune a été relativement limité et n'a pas de rapport avec de nombreuses communes situées surtout dans le sud du Département. Nous n'avons pas eu d'habitations dévastées ni la nécessité d'évacuer des habitants. Le personnel communal et les élus sont intervenus rapidement sur les sites sensibles : pose de barrières préventives dans la partie basse de la rue Pasteur, évacuation des embâcles dans le ru de Gondoire (troncs d'arbres, branchages, palettes, autres déchets) pour libérer l'écoulement et préserver les ponts. Ces interventions ont eu lieu en coordination avec la Communauté d'agglomération. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales a bien fonctionné dans l'ensemble, sauf quelques points faibles. Les principales zones touchées sont à Deuil, et en partie haute de la rue V. Hugo. Les mesures à prendre seront définies avec la CAMG en ce qui concerne les trajets des ruissellements en provenance des terres agricoles.

Une réunion avec le Président du conseil départemental a fait le point le 8 juin, notamment sur les conséquences financières. Il a été annoncé à cette occasion que le Département procédera, pour les communes qui le souhaitent, à un diagnostic de l'état technique des ponts suite aux crues exceptionnelles, dans l'ordre des principales priorités.

**II.- APPROBATION DU PV DU 14 AVRIL 2016 :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

**III.- DELIBERATION : TRANSFERT AU SDESM DE LA COMPETENCE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ :**

M. le Maire informe du dossier envoyé par le SDESM pour que cette compétence lui soit transférée, à l'instar de la situation vis-à-vis de la distribution de l'électricité basse tension.

Il est précisé que cette disposition est avantageuse et gratuite pour la commune, qui bénéficiera de l'assistance du SDESM pour le contrôle de la concession, et de l'accès aux données du système d'information géographique. La commune demeure propriétaire du réseau, qui reste assujéti aux redevances domaniales, le SDESM ayant alors un rôle de maître d'ouvrage délégué.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le transfert au SDESM de la compétence de distribution publique du gaz.

**IV.- INFORMATIONS SUR LE PLU :**

M. Ponsard, Adjoint au Maire, présente la situation actuelle de l'élaboration du PLU et sa prévision sur les prochains mois.

Plusieurs mises au point ont eu lieu avec la CAMG et avec notre cabinet d'urbanisme, CDHU.

Le projet de règlement d'urbanisme, conforme au PADD validé en novembre 2015, sera présenté en commission d'urbanisme en septembre 2016, et sera soumis à concertation publique consultable en mairie, comme l'ont été les dispositions précédentes.

Il y aura ensuite un bilan de la concertation puis l'arrêt du projet par le conseil municipal au cours du quatrième trimestre 2016. L'enquête publique pourra alors avoir lieu en début 2017 après consultation des personnes publiques associées.

Sur le contenu, le règlement présente peu de changements, les zones protégées le demeurent et les règles de constructibilité varient très peu.

Au Clos-Saint-Paires il est prévu une opération d'aménagement programmé (OAP) portant sur une centaine de logements dont 25% de logements sociaux. Toutes les communes de la CAMG doivent participer dans ce sens, indépendamment des probables modifications législatives à ce sujet. Les premiers travaux pourraient débuter en 2018-2019. La zone la plus proche de la rue des Pierres sera la plus simple à réaliser.

Au centre du bourg de Gouvernes, il est prévu une deuxième OAP sans logements sociaux, sur deux parcelles existantes situées rue Pasteur.

Une troisième OAP concernera le devenir de l'ancienne ferme du château de Guermantes située sur le territoire de Guermantes mais dont les accès et le hangar sont situés sur Gouvernes.

#### **V.- COMMUNICATIONS DU MAIRE :**

##### Marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire :

M. Degrémont, Adjoint au Maire, expose qu'après appel d'offres et consultation des membres de la CAO, le marché a été attribué à OCRS, avec amélioration qualitative et possibilité de variante entre des menus à 4 ou à 5 composantes.

##### Marché de maîtrise d'œuvre d'architecture et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) :

M. le Maire expose qu'après appel d'offres et consultation des membres de la CAO, le marché a été attribué à la Sté BN, Neyraud architecte, particulièrement pour la construction de l'extension de l'école, conformément au décret du 29 novembre 1993 modifié relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Séance levée à 21 h 45.

Fait en Mairie, le 24 juin 2016  
Le Maire,  
Jean TASSIN